



# MUNICIPALITÉ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

### DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle statuera sur la dérogation mineure aux règlements d'urbanisme lors de la séance ordinaire du conseil le 5 octobre 2021, à compter de 20 h en la salle du conseil au 145 de l'Église Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

À cette date, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Nature et effets :

- 1. Demande de dérogation mineure sur le lot 2 457 664, rue Principale Est, pour autoriser un frontage de 40,39 mètres au lieu de 45,7 mètres.**

La dérogation mineure porte sur le non-respect de la mesure frontale de 45,7 m dans le cadre d'une opération cadastrale visant à détacher des îlots déstructurés. Le terrain, déjà subdivisé en trois, présente un manque à gagner de 5,31 mètres au niveau du frontage sur rue pour que le lot 2 457 664 soit conforme. Sa superficie est cependant supérieure au minimum requis, soit 75 901,5 m<sup>2</sup> et les deux autres lots issus de l'opération cadastrale sont conformes.

Cette norme apparaît au règlement de lotissement de Sainte-Anne-de-la-Rochelle.

Les documents relatifs à la présente demande de dérogation mineure peuvent être consultés et toutes personnes intéressées peut obtenir des renseignements en communiquant avec le service administratif de la municipalité durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 14 septembre deux mille vingt-et-un.

Majella René, gma,  
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint aux endroits fixés par le Conseil, le 14 septembre 2021 entre 9h et 17h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour de septembre 2021

Majella René, gma,  
Dir. Générale et secrétaire-trésorière